



1.1 LE SEJOUR DE VACANCES

Les séjours avec hébergement

A partir de :	7 mineurs	Effectif des mineurs (au plus) :	300 mineurs
Durée (au moins) :	4 nuits	Formes :	En dur, sous tente, en séjour fixe ou itinérant
Taux encadrement - 6ans :	1 pour 8	Taux encadrement + 6ans :	1 pour 12
Effectif de l'équipe (au moins) :	2 personnes	Directeur-trice compris-e dans taux d'encadrement ?	NON , sauf si Mineurs : 14 ans au moins et 20 au plus
La direction et qualification :	BAFD titulaire ou stagiaire ou <u>titres et diplôme équivalents</u> ; Effectif des mineurs : à partir de à 100, un-e adjoint-e de direction au moins obligatoire ; Puis un-e adjoint-e supplémentaire par tranche de 50 mineurs supplémentaires ; <i>Ex : pour un centre de 225 mineurs, 1 directeur et 3 adjoint-e-s au moins ;</i> <u>Dérogation (12 mois maxi) pour la direction si :</u> <ul style="list-style-type: none">✚ 20 jours au plus ;✚ 50 mineurs au plus ;✚ Plus de 6 ans ;✚ Une personne titulaire du BAFA (titre ou diplôme équivalent) ;<ul style="list-style-type: none">■ 21 ans au moins ;■ Une expérience significative d'animation de mineurs ;■ Expérience et compétences peuvent seules répondre à l'objet particulier du séjour ;✚ Uniquement en cas de difficulté manifeste à recruter une personne diplômée ;✚ Si la DDCS ne répond pas plus deux mois après le dépôt de la demande, cela signifie que cette dernière est refusée. BAFA titulaire ou stagiaire ou <u>titres et diplôme équivalents</u> ; Nous conseillons de prendre un adjoint par tranche de 50 mineurs présents.		
Animation et qualification :			
Conseil :			